

Image not found or type unknown



Droit des anciens combattants

Par **selami**, le **30/11/2012 à 21:50**

Bonjour, mon père était un ancien combattant algérien en France car il a participé à la guerre contre l'Allemagne entre 1943 et 1945, je veux savoir comment accéder à son dossier, et si on a le droit (leurs enfants) d'avoir la nationalité française, merci d'avance.

Par **amajuris**, le **01/12/2012 à 11:05**

Bjr, avant 1962, tous les Algériens étaient français et ils sont devenus Algériens à l'indépendance de ce pays. Or, ce qui compte, c'est la nationalité de vos parents durant votre minorité.